L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par P. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi, 15 *Mai* 1829.

INTERIEUR.

St. Martinville, 9 Mai.

L'honorable J. S. Johnston, notre Sénateur au Congrès, est arrivé à Alexandrie le 20 dernier.

Depuis notre dernière Gazette, deux bateaux à-vapeur de plus, l'*Ontario* et le *Vésuvienne*, sont venus dans ce port. C'est leur premier voyage ici cette année. Ils ont de suite trouvé du fret et reviendront sans doute. On croit qu'un autre bateau-à-vapeur nommé le St. John, arrivera dans un ou deux jours. Nous aurons alors six bateaux-à-vapeur dans notre commerce avec la Nouvelle Orléans, ce qui nous procurera une grande facilité pour l'exportation de nos récoltes. Quoique nous ayons eu depuis Novembre dernier de douze à quinze bâtimens marchands pour transporter nos productions, il y a encore une telle quantité de sucre, de sirop et de coton, qu'on doute que l'on puisse envoyer à temps au marché. Cette dernière addition à nos bateaux-à-vapeur promet de nous assurer un prompt transport de ce qui reste de récoltes, à la Nouvelle Orléans. Notre commerce étant récemment devenu considérable, on devrait ouvrir le bayou Pigeon. Les bateaux à vapeur sont sujets à s'échouer et à être détenus dans le lac Chicot. Quelques milliers de piastres judicieusement employées nous assureraient pour les bateaux-à-vapeur une libre communication avec Plaquemines pendant toute l'année. On peut et on devrait le faire.

[Le St. John est arrivé ici hier après-midi.] *(Gaz.)*

EXTERIEUR.

Des frontières de Pologne, 18 Fév.

On dément aujourd'hui le bruit qui avait cours de la retraite du grand duc Constantin. S. A. I. a renoncé au projet d'aller vivre en Suisse.

Les cosaques réguliers du Don et de la mer Noire se sont déjà mis en route pour rejoindre l'armée active. Les cosaques de l'Oral sont destinés à renforcer le corps du Caucase. Les cosaques irréguliers de l'Oural ne seront appelés qu'en très petit nombre.

Turquie.

Constantinople, 23 Janvier.

Hagib-Effendi, chargé d'affaires du vice-roi d'Egypte, vient de partir pour Alexandrie. Il va, au nom de la Porte, engager son maître à équiper 40,000 hommes, qui devront se réunir à l'armée du sultan. Des courriers ont été envoyés à Bagdad et à tous les pachas, pour accélérer les levées d'hommes. Le sultan paraît déterminé à ne plus rien écouter, et la mission de M. Jaubert sera sans résultat. On travaille nuit et jour dans l'arsenal où sont arrivés d'Egypte 3000 matelots.

De la Savoie, 12 Février.

Des nouvelles défavorables aux Turcs doivent être arrivées à Belgrade. On sait seulement que les Russes ont obtenu quelques avantages en Valachie.

Du 17 Février.—Les lettres de Constantinople du 29 janvier annoncent que tout s'y prépare à la guerre, que le sultan doit diriger en personne. M. Jaubert n'a pas reçu d'autre réponse que celle qui a été dictée par le reis-effendi au drogman du ministre des Pays-Bas. Il paraît qu'on espérait mieux que cela. La prise de Kosludschi par les Russes est regardée comme fort importante par les Ottomans.

Prusse.

Berlin, 24 Février.

Les espérances de paix sont tout à fait évanouies. Toutefois le cours de nos fonds atteste que l'on est persuadé que la Prusse ne se mêlera point aux démêlés de la Russie avec la Porte.

AFFAIRES D'ORIENT.

On attribue la disgrâce du dernier grand visir à son excessive sévérité, qui le faisait détester par les troupes.

—Les vivres commençaient à devenir rares à Constantinople vers le commencement de février, et l'on n'était pas sans inquiétude pour la tranquillité de cette capitale.

Espagne.

Cadix, 13 *Février*.—Correspondance particulière.

Les négocians de cette place sont fort alarmés depuis qu'ils ont lu ce matin dans le *Correo Mercantil*, l'avis suivant :

"*Iles Canaries.*—On nous mande de la Orotava qu'on a vu dans les eaux de cette île une escadre de Buenos-Ayres, qui, après avoir fait la paix avec le Brésil, se dirige sur les côtes de l'Espagne: cette escadre se compose de la corvette le *Vingt Cinq-Mai*, armée de 32 canons de 36 et 150 hommes d'équipage, d'un brick de 10 canons et un canon de 24 à pivot et 50 hommes d'équipage, et d'une goëlette de 8 canons et un canon de 18 à pivot et 50 hommes. Cette escadre qui est commandée par M. Fournier, amiral en second de Buenos-Ayres, a déjà capturé le navire espagnol la *Véracité*, qui se rendait au port de la Rambla dans la susdite île Orotava."

Barcelonne, 3 *mars*.

(Correspondance particulière.)

Cette ville, si célèbre par ses lumières, par son industrie et par l'amour de ses habitans pour le travail, se présente aujourd'hui comme un théâtre lugubre de massacres, exécutés par ordre du capitaine général comte d'Espagne, sous prétexte de conspirations et de trames politiques découvertes par ce chef. Le mystère avec lequel les exécutions ont lieu et l'opinion qu'on a généralement dans la Catalogne de celui qui la commande, doit faire soupçonner que les calculs de l'intérêt privé ont plus de part que le besoin de réprimer des crimes véritablement connus. En effet, en examinant la liste des infortunés qu'on vient d'exécuter à huis clos, on y trouvera des hommes incapables de trempe dans une conspiration. Parmi ces malheureux, le nommé Mans est victime de la vengeance personnelle d'un des hommes puissans du pays, et l'on peut dire que si parmi eux il y a quelque coupable, tout son délit est d'avoir paré [illegible] Le comte d'Espagne n'est pas espagnol ; il fit en Espagne la guerre aux Français ; il servit et reçut des récompenses du gouvernement napoléonien espagnol et prêta serment à ses lois ; mais il l'abandonna ensuite pour se ranger dans le parti contraire, et lors de la dernière guerre, quoiqu'il appartînt à l'armée des *Ecotas*, il en tua le chef Bessières. Sa conduite est celle d'un mercenaire étranger, dont le seul but est de se maintenir à force de sacrifices humains dans la possession du proconsulat qu'il exerce.

L'exécution des 10 individus qu'on vient de fusiller a été accompagnée d'une proclamation adressée par le comte d'Espagne aux Catalans ; elle se termine ainsi:

"L'Espagne, heureuse et forte par l'unité dans la véritable foi religieuse, a conservé tous les élémens de sa force et de sa prospérité, resserrée autour du trône de Saint Ferdinand et de Charles III ; de quelque endroit qu'un vent pestilentiel viendrait souffler sur elle le poison révolutionnaire, elle verrait au premier signal donné par le roi, étouffer dans son propre sang l'hydre de la révolte."

Portugal.

Lisbonne, 21 *Février*.—(Correspondance particulière.)

Don Miguel, fatigué des lenteurs que les juges mettent à prononcer la sentence des malheureux qu'intérieurement il a déjà condamnés, a expédié le 18, à la junte extraordinaire établie à Porto, l'ordre de décider du sort de ceux qui ont pris part à la révolte des mois de Mai et de Juin de l'année dernière ; cet ordre sur lequel la gazette a gardé le silence, porte que les jugemens devront être exécutés aussitôt que rendus ; il n'y aura d'exception que pour les ecclésiastiques. On fera connaître à don Miguel les noms de ceux d'entre eux qui seront condamnés, et pour les exécuter on attendra ses ordres. Un autre document dont on n'a pas parlé davantage a été également expédié le 18 ; c'est un ordre par lequel le ministre de la justice enjoint à la commission chargée de juger les prévenus dans la conspiration de la brigade de marine, dont la révolte devait avoir lieu le 10 Janvier dernier, de terminer la procédure dans le plus bref délai. En vertu de cet ordre, la commission vient de faire notifier aux prévenus de lui exposer dans le délai de 5 jours tout ce qu'ils auront à dire de *droit* et de *fait* pour leur défense. Au bout du délai fixe, rien ne pourra sauver ces malheureux dont la sentence recevra infailliblement son exécution.

Suède.

Une accusation déposée le 14 février par M. d'Ankarswerd, dans la chambre des nobles, contre M. de Wetterstedt, ministre des affaires étrangères de Suède, a été renvoyée au comité de constitution.

Le gouvernement de Suède a recommandé aux états d'imposer fortement l'eau-de-vie, dont l'usage est si pernicieux dans ce royaume.

FEUILLETON.

LE MEURTRIER EN FAVEUR.

Il était deux heures après midi ; moi, Figaro, fatigué de cheminer pédestrement dans les rues boueuses de la capitale, je me hâtai de joindre un de ces carrosses qui promènent le voyageur dans Paris, depuis le cour de la Ste-Chapelle jusqu'à la Chapelle ou à Vaugirard pour la somme de vingt-cinq centimes. J'avais pris place sur la banquette de gauche, à côté d'un jeune homme portant lunettes, et qui, soit dit en passant, me parut fort spirituel ; j'avais pour second voisin un monsieur très-aimable, qui débuta par me marcher lourdement sur l'orteil, et ne prit pas la peine de me demander s'il m'avait blessé. Je souffrais patiemment, et lisais l'excellente préface du roman brésilien (*Caramuru*) traduit par M. Eugène Monglave, quand l'un de mes compagnons de voyage, que je n'avais pas vu entrer dans la voiture, attira mon attention par ces mots : "Il y a aujourd'hui huit jours que j'ai assassiné un homme!"

Ces paroles m'étonnèrent aussi bien que les auditeurs ; il y eut même un moment d'effroi ; mais, en examinant le caractère de bonhommie et d'honnêteté empreint sur la physionomie du discureur, chacun se rapprocha pour entendre mieux la suite de cette confession publique, que nul d'entre nous n'avait provoquée.

"Oui, reprit l'honnête meurtrier, il y a juste huit jours que j'ai assassiné un homme dans la rue des Capucines d'un coup de pistolet : je lui ai fait sauter la cervelle, et cela m'a même valu une semaine d'emprisonnement: je sors à l'instant de la Force.

"Le jour de mon crime ou plutôt de ma bonne action, je passais à la brune dans la rue des Capucines : deux hommes étaient cachés dans l'angle que forme l'ancien état-major de la garde royale; un monsieur, décoré d'un très-large ruban rouge, cheminait lentement. "Voici ma victime", dit l'un de ces deux hommes. Il tire son épée, court sur le passant, va lui traverser le corps avec son arme : j'ai le bonheur d'entendre ces paroles, je me jette entre l'assassin et celui qu'on veut tuer ; l'épée me traverse le bras, mais à l'instant je tire un pistolet de ma poche et fais sauter la cervelle du coquin. On accourt en foule ; je suis pris, conduit à la préfecture, envoyé à la Force, où l'on me loge porte à porte avec M. Béranger, qui reçoit de [illegible] dames tous les jours et fort souvent de grands seigneurs, et même des ambassadeurs. J'avais fort bonne société enfin ; mais, ce matin, le monsieur à qui j'ai sauvé la vie se présente à ma prison ; les portes lui sont ouvertes, et bientôt je puis sortir sur sa recommandation : "Puisque monseigneur vous connaît, me dit-on, vous êtes libre."

Ce récit, débité avec une expression de franchise, nous a tous fort intéressés. Ce n'est pas sans une espèce de plaisir que ce brave homme nous montrait son bras enveloppé dans une serviette. "Le monseigneur, disait-il, serait fort sans moi ; mais il a pris mon nom et mon adresse, je suis sûr de le revoir."

Mais, dit un des voyageurs, comment, à sept heures du soir, et dans Paris, portiez vous un pistolet?—Je n'en avais pas qu'un, répondit-il ; la nuit je marche toujours armé : depuis onze ans, je suis garçon de caisse chez M. de Rotschild ; le soir même où je tuai l'assassin, j'avais dans mon porte-feuille plus de soixante mille francs."

Nous étions arrivés à la porte St-Denis ; le garçon de caisse descendit, et chacun, en lui souhaitant un prompt rétablissement, se vit forcé d'avouer qu'il était impossible de rencontrer un plus estimable meurtrier. *Figaro.*

Paris.—Un crime affreux a été commis ce matin, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le nommé Desbaquères, tailleur d'habits, habitait, il y a peu de tems encore, la ville de Nantes. Quoique marié, il y forma une liaison coupable avec une de ses ouvrières, la nommée Mariette ; et, comme il se livrait sans réserve à ses penchans, l'épouse, mère de cinq enfans, se coupa la gorge de désespoir. Desbaquères et Mariette, obligés de quitter un pays témoin de leurs désordres, vinrent à Paris.

Mariette était logée dans un hôtel garni de la rue des Petits Champs ; Desbaquères demeurait, avec trois de ses enfans, dans un autre hôtel garni. Il conçeit des soupçons sur la fidélité de Mariette, et s'abandonne à tout ce que lui inspire la jalousie. Aujourd'hui il prend dans son hôtel un couteau de table ; il sort muni de cette arme ; il s'arrête rue de l'Arbre-Sec pour la faire repasser des deux côtés jusqu'au manche, et de manière que la pointe soit très aiguë. Il va à la demeure de Mariette et la demande ; elle n'y est pas. Il se présente bientôt de nouveau, et s'aperçoit que la clé est à la porte ; il ouvre, et ses premiers mots sont des reproches qu'il adresse à la fille Mariette.

"Te souviens-tu, lui dit-il, du malheur que tu as causé, il y a un an, la mort de ma femme?" Elle répondit oui, et ajoutant quelques paroles qui montrent qu'elle est peu émue de cet événement. Aussitôt Desbaquères la frappe de plusieurs coups de couteau dans la poitrine. Une jeune ouvrière, amie de Mariette, et qui travaillait avec elle, se jette sur l'assassin, mais il se retourne et la frappe également à coups redoublés dans le dos et dans le sein. Aux cris que jettent ces malheureuses, un voisin accourt, enfonce la porte ; il voit les cadavres des deux filles et leur meurtrier qui se frappait lui-même ; mais il empêche la consommation de ce troisième crime.

Le commissaire de police du quartier, accompagné de deux médecins, s'est transporté sussitôt au domicile de la fille Mariette ; les soins des médecins ont été inutiles aux deux ouvrières, elles avaient cessé de vivre ; ils ont pu ranimer leur assassin. Celui-ci a demandé si ses blessures étaient mortelles. Interrogé sur les motifs qui l'avaient porté à commettre son crime, il a donné les détails que nous venons de rapporter et que racontent les personnes qui les premières ont pénétré dans la chambre des deux filles. Tout annonce que l'assassin ne survivra pas à ses blessures. *Jour. des Déb.*

COUPS DE LANCETTE *de Figaro.*

M. de Villèle marie son fils; si la Chambre nous avait tenu parole, M. le comte ne serait pas à la noce.

—A en croire M. Lammennais, les rois ne sont que des sous-papes.

—Don Miguel cherche de l'argent partout ; c'est un qui d'emprunt.

—M. de Peyronnet a écrit un mot à M. Salverte sur son accusation ; M. de Peyronnet est cependant un grand ennemi des lettres.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 17 MAI 1829.

La première Représentation de la reprise de

PHEDRE,

Tragédie en 5 actes, de Racine. M. Aristippe jouera le rôle d'*Hypolite*.

Suivie de

FRANCE & SAVOIE

OU

LE PONT DE BEAUVOISIN,

Vaudeville en deux actes, de MM. Théaulon et Bartola.

Mardi 19—Au bénéfice de

Mme. Labassé.

Dernière soirée de Mme. Labassé, et la seule de Mlles. Céleste, Constance et Mr. Tatin.

La première représentation des *Pages du Duc de Vendome*, grand *Ballet pantomime*.

Dont les affiches donnera le détail.

Précédé de *Joconde ou Les Coureurs d'Aventures*, opéra en 3 actes, musique de Nicolo.

A la fin du 1er. acte, la fameuse scène du *Pas de la glace*, et à la fin du 3e. acte, un ballet dansé par Mme. Labassé et M. Tatin.

Incessamment—*Le Tribunal des Femmes ou les Vacances de Caudebec*, vaudeville nouveau de Dumersan.

En attendant—*L'Espion*, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr Cooper —*La Dame du Lac*, opéra nouveau de Rossini. *L'Art de se faire aimer de son mari*, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.

Abufar ou la famille Arabe, tragédie de Ducis.

Magasin.

PRIX DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Francis, Rider, New-York, G. E. Russell et Barstow.
Brick George, Scofield, New-York. J & Merle et Co.
Brick Orono, Foster, Providence, L H Gale.
Brick Mistery, Drew, Portsmouth, J Clark.

Arrivés.

Bateau de remorque Grampus, des Passes, ayant descendu avec le Jessie.—Il a amené de la mer, le brick Ursula; la goel. Eclipse de l'habitation Johnson, la goel. Antonio, le navire Siroc, le Sloop Général Lafayette et une autre goel. de l'habitation M'Calla. Il y a un fort coup de vent, le 12, dans lequel le navire Talahassee a perdu un petit mât de misaine. Le navire Topaz avait échoué, mais il est maintenant à flot. Le navire Washington est toujours échoué à la Barre S. O. Le brick Norval a mis en mer ; le Jessee est échoué à la Passe. La barque Hercules et le navire Martha se sont heurtés à dix milles en mer, la Martha a perdu dans cet accident son petit mât de misaine, a eu son grand mât renversé, et a eu des avaries dans le corps ; l'Hercules a eu son ancre emporté, plusieurs avaries dans le corps ; le pilote dit qu'ils seront forcés de revenir en ville pour se faire réparer. La Martha était à l'ancre dans la baie Sud, mais l'Heretics n'avait pas encore paru. Le Grampus a quitté le Porpoise à la Passe S. O. ayant le navire Talahassee à la remorque. La barque Quebec Trader était à l'ancre en dehors.

Navire Siroc, Marshall, du Havre, avec des marchandises à J Leblanc, I. Millaudon, Kennedy et Duchamps, A Abat, B Lacoste, et à ordre. —2 passagers.

Brick Ursula, Mayo, de la Vera-Cruz, avec des espèces et des passagers.

Sloop Gén. Lafayette, Bourns, Rio Grande, avec 10,300 piastres et 2 passagers.

Sloop Ontario, de la Havane, avec des fruits.

Goel. Express, Girardel, de Omoa, à Jules Leblanc.

Gbel. Eclipse. Marchand, Tampico, avec 90,000 piastres et des passagers.

Sloop Missouri, Evans, Attakapas, avec du sucre.

Sloop Victress, Wilkins, Attakapas, avec du sucre.

Goelette Weaverly, Barbidge, Attakapas, avec du sucre.

Bateau à vapeur Pocahontas, Yong, de Louisville, avec du jambon, de la cire, des marchandises, du tabac, des patates, de la toile et des cordes d'emballage, de la farine, du porc, graisse bœuf, et coton, à divers.—20 passagers.

Bateau à vapeur Columbia, Crain, Bayou Sarah, avec 130 balles coton, à Maurin et O'Dubig, Benoit et Blanchard, M White et autres.—41 ps.

Bateau à vapeur Fame, Davis, de Louisville, avec un chargement assorti à Yorke, Macalester et co. J Sumerall; J Ward; T Toby; J Martin; J Bastides; Walker et Pope; T M'Kenn; Townsley et Prieur; C A Jacobs; L Portier; Wilkins et Linton; C Byrne, J B Reno et co. G A Lucas.

En Rivière.

Brick William & Henry, M'Intyre, Philadelphie, déchargeant des briques au fort, ayant des marchandises J Bowers, Osborn et co. Yorke, M'Allister et co. et à ordre.

DEMAIN

Positivement à 7 heures du soir, au café de la bourse, le Tirage de la 7ème. Classe pour 1829 de la

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BAYON-NOUN.

Gros Lots,

$7,000, $3,000,

$2,000, 1,600, 1,200, 1,484, 6 de 500, 6 de 300, 6 de 100,

Et beaucoup d'autres d'une moindre valeur, montant ensemble à $56,160. Les billets à $4 et coupons en proportion.

S'adresser au bureau des administrateurs de ladite loterie, rue de Chartres, No. 68, au coin de la rue Bienville, à

15 mai. Jx. VIGNAUD.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs et autres personnes trafiquant, vendant ou échangeant des produits ou marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau de cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au Bureau du Trésorier de la Ville, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature approuvé le 18 Février 1825, et conformément à l'acte intitulé : "Acte relatif aux revenues de l'Etat et au priement des dépenses casuelles de l'année 1826, et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier vient de prendre des arrangemens avec plusieurs personnes, qui parcourent l'Etat, et ont l'obligation de dénoncer tous les caboteurs, pacotilleurs et colporteurs qui seraient trouvés à trafiquer sans licence, et de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. MM. les juges de paroisse et autres magistrats, voudront bien faire tous leurs efforts pour obtenir l'exécution de la loi passée à cet effet : il y va de leur intérêt puisque l'amende payée par les délinquants est toute entière au profit de la paroisse dans laquelle ils sont condamnés.

Le Fermier prévient également que M. A. Galvez est son agent général, et qu'il est autorisé à délivrer et faire délivrer des licences pour son compte, comme aussi à percevoir toutes les sommes qui peuvent lui être dues pour cet objet.

14 mai. J. J. RICHARD.

CHAPEAUX DE PAILLE.

A vendre par le soussigné dans son magasin, rue Royale, No. 27½, entre Dumaine et St. Philippe, un assortiment complet de Chapeaux de paille communs pour négres, à l'usage des habitans, dito doubles, fins, do. simples.

14 mai—8f. Ch. Gerard.

VENTES A L'ENCAN.

Par J. T. Bauduc.

Il sera vendu, Mardi le 19 de ce mois, au café d'Hewlett, à midi,

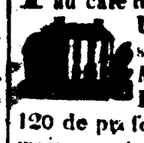

Une maison et terrain, situés sur la rue Histoire, au faubourg Marigny près la loge Etoile Polaire, de 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure anglaise. La maison est composée de 4 appartemens, les deux de devant sont à cheminées, la maison est briquetée entre poteaux sur 3 côtés, le derrière est doublé en planches; il y a 2 cuisines, 2 chambres à domestiques, un puit. Il y a sur ce terrain, une quantité d'arbres fruitiers de différentes espèces.—Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 14 mai.

Par J. Le Carpentier.

Samedi, 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis le Bac, entre les rues Conti et St. Louis.

25 Paniers FAYENCE, assortie. 14 mai.

COUR du premier District Judiciaire.—Marie Rose Mayorquin et autres *contre* Henri Hugues tuteur de J. B. Mayorquin et autres, tous gens de couleur libres, en action de partage—No. 3068.

En vertu d'un décret de ladite Cour, il sera vendu Vendredi 12 Juin 1829, à une heure précise après midi, à la bourse d'Hewlett, par J. T. Bauduc encanteur.

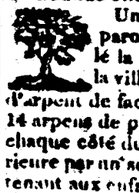

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson à l'endroit appelé la Métairie, à environ une lieue de la ville, mesurant un arpent et un tiers d'arpent de face au chemin de la Métairie, sur 14 arpens de profondeur, savoir : sept arpens de chaque côté du chemin ; borné à la limite supérieure par un semblable morceau de terre appartenant aux enfans de feu Eugénie Baptiste Mayorquin, l'épouse décédée de Gabriel Jason père ; et à la limite inférieure par un autre morceau de terre semblable, appartenant à Marie Rose Mayorquin.

Il y a sur ce morceau de terre une vieille cabane en bois, un hangard et des barrières, le tout en mauvais état.

Conditions :—Payable un cinquième comptant ; et le reste en deux termes égaux en un deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et portant hypothèque sur la terre. L'acte de vente sera passé devant Mr. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera également vendu au même lieu et par le même encanteur.

Une jeune négresse créole nommée Victoire, agée de 19 ans, couturière et bonne domestique de maison, avec son enfant nommée Juliette, agée d'environ un an.

Conditions :—Payable en trois termes égaux à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

L'acte de vente sera enfin passé devant le même notaire aux frais de l'acquéreur. 12 mai.

Cour des Preuves. Paroisse St. Bernard.

Lundi huit Juin 1829, à 11 heures du matin, sur l'habitation de Mme. Veuve Garic, à la Terre aux-Bœufs, il sera vendu par le juge encanteur soussigné, les Esclaves suivans, dépendans de la succession de feu Mr. François Garic, et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse, dame Eugénie Lasince, savoir : Rousse, mulâtre créole, agé de 32 ans ; Frangé, nègre créole de 35 ; Voldore, do. de 18 ; Norbert, do. de 17 ; Isidore, do. de 15 ; Valery, do. de 15 ; Jim, nègre americain de 45 ; Hector, do. de 50 ; Fillette, mulâtresse créole, agée de 16 ans, avec son enfant d'un mois ; Marie, négresse créole de 42 ans ; Catiche, mulâtresse créole de 23 ans et son enfant nommé Irène, de 3 mois ; Marianne, négresse créole, agée de 40 ans, avec ses quatre enfans, savoir : Aimée, de 9 ans, Augustin, de 7 ; Gustave, de 5 et Lolette de 2.

ET AUSSI, LE MOBILIER.

Conditions :—Les esclaves, un tiers comptant ; un tiers à six mois, et un tiers à douze mois, en billets endossés à la satisfaction du juge soussigné, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et main-levée, à la charge des acquéreurs. Le mobilier au comptant.

Paroisse St. Bernard, le 5 Mai 1829.

7 mai. FAVROT—Juge.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Mad. Hendricks *vs.* F. Freelard.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au bout de la rue Julie, à la demeure du défendeur, faubourg St. Marie, environ 30 mille Bardeaux, saisis dans l'affaire ci dessus.

16 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Saint Pé *contre* Godfroy.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les citoyens *contre* Ve. Suzeneau.

En vertu d'un *writ* de *fieri facias*, à moi adressé, par l'hon. P. Grima, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 45 pieds de face, et à peu près 193 de profondeur (mesure française); le plan visé par le voyer de la ville, sera exposé au moment de la vente.—Ledit lot de terre, saisi dans l'affaire ci-dessus.

6 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

M. Soloy contre *Wm. Thampson*

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente, Lundi 18 de Mai, à 4 heures, au Principal, chaises, tables, bois de lits, matelas, bouteilles vides, fayence, glaces, porcelaine et ustensiles de cuisine &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mai. L. DAUNOY—Marshal.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.

Nichols & Keeler, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de goût, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 6 mai